

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FÉVRIER 2021

Le vingt-quatre février deux mille vingt et un, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, M. PIHUIT Arnaud, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle, M. BODINAUD Stéphane.

Absents excusés : Mme PACHECO Nathalie donne pouvoir à M. FOUGLÉ Alain, Mme BEAUSSIRE Mélanie donne pouvoir à M. MAGRAS André, M. BIARD Pierrick donne pouvoir à M. PIHUIT Arnaud.

Secrétaire de séance : Mme OLLIVAUX Anne-Cécile.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2021.

I – DIA

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 888 située « 13, rue d'Aubigné » propriété de la famille BARATTE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – SDE 35 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 - ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jean-Yves HONORÉ présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité 2020 au titre de l'éclairage public.

Ce rapport a été établi grâce à la mise à jour des bases patrimoniales. Celles-ci sont en cours de consolidation, ce qui peut expliquer quelques anomalies.

Dans ce rapport figure des renseignements sur les prestations prises en charge par le SDE35 dans le cadre du transfert de compétence ainsi que des informations réglementaires.

Au travers du document, une partie personnalisée permet de connaître l'état quantitatif et qualitatif du patrimoine ainsi que les préconisations de travaux que le Pôle Éclairage public du SDE 35 propose afin de maintenir les installations en fonctionnement pour les années à venir.

III – ALSH : VALIDATION DES COMPTES DE RÉSULTAT 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de résultat 2020 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs Andouillé Neuville / Feins / Gahard. Le solde pour l'exercice 2020 pour la commune de Feins s'élève à 1 984.06 €.

Après analyse des évolutions de financement entre 2018 / 2020 et le prévisionnel 2021, Il en ressort que les communes adhérentes à l'ALSH financent davantage que les communes extérieures.

Une certaine équité devrait s'opérer.

Après en avoir délibéré, à la majorité, à 14 voix pour et une voix contre, le Conseil municipal valide le compte de résultat 2020 ainsi que le solde de l'exercice 2020 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs Andouillé Neuville / Feins / Gahard.

IV – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET COMMUNE

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	581 510.10	698 442.14	116 932.04
INVESTISSEMENT	190430.64	444 859.72	254 429.08

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget commune et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

V – COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET COMMUNE

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget commune du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

VI – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	46 840,20	45 286,27	-1 553,93
INVESTISSEMENT	14 078,68	30 879,24	16 800,56

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget assainissement et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

VII – COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget assainissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

VIII – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ZAC

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget ZAC pour l'exercice 2019 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	25 985,50	33 985,50	8 000,00
INVESTISSEMENT	68 645,06	63 645,06	- 5 000,00

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget ZAC et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

IX – COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET ZAC

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

X – SALLE MULTIFONCTIONS : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le plan de financement prévisionnel réactualisé, dans le cadre du projet de construction de la future salle multifonctions comprenant le bâtiment, les honoraires, équipements cuisine et agencement, acoustique accessibilité sécurisée dont cloison amovible, divers et options.

Plan de financement prévisionnel au 24 janvier 2021

DÉPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant
Bâtiment	856 250 €	DSIL	400 000 €
Honoraires	108 000 €	AUTOFINANCEMENT DONT PRÊT 600 000€	639 000 €
Équipement cuisine et agencement	88 750 €	Leader	51 000 €
Acoustique accessibilité sécurise dont cloison amovible	125 000 €	F.S.T.	150 000 €
Divers et options	62 000 €		
TOTAL H.T.	1 240 000 €	TOTAL H.T.	1 240 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel.

XI – SALLES MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de la création d'une salle multifonctions. Cette demande de subvention doit être sollicitée à la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant
Bâtiment	856 250 €	DSIL	400 000 €
Honoraires	108 000 €	AUTOFINANCEMENT DONT PRÊT 600 000€	639 000 €
Équipement cuisine et agencement	88 750 €	Leader	51 000 €
Acoustique accessibilité sécurise dont cloison amovible	125 000 €	F.S.T.	150 000 €
Divers et options	62 000 €		
TOTAL H.T.	1 240 000 €	TOTAL H.T.	1 240 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XII – SALLES MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION FST

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale dans le cadre de la création d'une salle multifonctions. Cette subvention doit être sollicitée au Département d'Ille et Vilaine.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant
Bâtiment	856 250 €	DSIL	400 000 €
Honoraires -	108 000 €	AUTOFINANCEMENT DONT PRÊT 600 000€	639 000 €
Équipement cuisine et agencement	88 750 €	Leader	51 000 €
Acoustique accessibilité sécurise dont cloison amovible	125 000 €	F.S.T.	150 000 €
Divers et options	62 000 €		
TOTAL H.T.	1 240 000 €	TOTAL H.T.	1 240 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XIII – SALLES MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS LEADER

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (LEADER) dans le cadre de la création d'une salle multifonctions. Cette subvention doit être sollicitée au Pays de Rennes.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant
Bâtiment	856 250 €	DSIL	400 000 €
Honoraires	108 000 €	AUTOFINANCEMENT DONT PRÊT 600 000€	639 000 €
Équipement cuisine et agencement	88 750 €	Leader	51 000 €
Acoustique accessibilité sécurise dont cloison amovible	125 000 €	F.S.T. -	150 000 €
Divers et options	62 000 €		
TOTAL H.T.	1 240 000 €	TOTAL H.T.	1 240 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (LEADER) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XIV – SALLES MULTIFONCTIONS – FINANCEMENT – OFFRES DE PRÊT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la démarche effectuée auprès de quatre organismes bancaires pour le financement de la salle multifonction.

A ce jour, 4 organismes bancaires ont répondu :

- Le Crédit Agricole,
- L'Agence France locale,
- La Banque des Territoires,
la Banque Postale

Sur une période de remboursement de 20 ans, les propositions à taux fixe s'échelonnent entre 0,66 % et 1,10 %, sur 25 ans les taux s'échelonnent entre 0,83 % et 1,10 %. Les taux ne sont garantis que sur 48h
Aux taux en vigueur, le choix se porterait sur un financement sur 25 ans., Afin de se positionner définitivement, les taux étant fluctuants, une nouvelle évaluation des offres devra être proposée pour le prochain conseil municipal.

XV – QUESTIONS DIVERSES

Demande achat de terrain :

Une demande d'achat de terre agricole, de la part d'un particulier, est arrivée en mairie concernant les parcelles B 699, B 687, B 688.

Les parcelles convoitées étant des parcelles exploitées par un agriculteur, le conseil municipal ne répond pas favorablement à cette demande.

PLUi modification simplifiée n°2 :

LINÉAIRE COMMERCIAL : afin de pérenniser l'activité commerciale, le linéaire commercial est défini pour tous les commerces du centre bourg.

ÉVOLUTION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES : les propositions d'évolution des dispositions en terme de clôture sur rue ou en mitoyenneté sont présentées et débattues. Un travail d'approfondissement doit être engagé afin d'évaluer l'impact de ces dispositions.

Cantine : au vu de la disponibilité des personnels et des contraintes sanitaires, le contrat de fourniture de repas avec la Maffray est prolongé jusqu'à la fin de la période scolaire, soit le 6 juillet.

Commission finances

Réunion le mercredi 17 mars 2021 à 20h30 => Affectation de résultats et Budgets prévisionnels 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Conseil municipal

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions les mercredis 31 mars, 28 avril, 26 mai 2021.